

le 18 juin 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 16 et 17 juin 2014**

**2014 DAC 1135** Subventions (3.302.000 euros) et avenant à convention avec l'association Forum des images (1er).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération, en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'une subvention d'équipement à l'association Forum des images ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 2 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1: Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Forum des images pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'équipement.

Article 2: La subvention attribuée à l'association Forum des images 1 Porte Saint-Eustache, Forum des Halles, 75001 Paris est fixée, au titre de 2014, à 6.217.000 euros, dont 300.000 euros en équipement, soit un complément de 3.302.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 20373 ; 2014\_04071.

Article 3 : La dépense correspondante soit 3.302.000 euros sera imputée sur le budget de de la Ville de Paris de la façon suivante :

-à hauteur de 3.002.000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, rubrique 314, nature 6574, ligne 02006, exercice 2014 ; dont 2.915.000 euros pour son fonctionnement général et 87.000 euros pour l'opération Cinéma au Clair de lune.

- à hauteur de 300.000 euros sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, rubrique 314, nature 2042, ligne VE40013, exercice 2014.